

Transport d'animaux dans l'UE : taxer les mauvaises pratiques

Publié le 21 avril 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Chaque année, des milliards d'animaux vivants sont transportés par voie routière, maritime, ferroviaire ou aérienne dans l'UE et au-delà. Pour mieux lutter contre les mauvaises pratiques dans les conditions de transports d'animaux vivants, la Cour des comptes européenne propose d'intégrer, dans les prix de la viande, la souffrance animale.

Dans un [document d'analyse sur le transport des animaux vivants dans l'Union européenne \(UE\)](#) publié le 17 avril 2023, la [Cour des comptes européenne \(CCE\)](#) met en avant les facteurs économiques qui peuvent être préjudiciables au bien-être animal.

La Commission européenne doit proposer une **législation révisée en matière de bien-être animal d'ici à la fin de l'année 2023**. Par l'état des lieux dressé sur les conditions de transport actuelles, la Cour entend apporter sa contribution. La France, premier exportateur de bovins en Europe, est concernée.

Donner une valeur à la souffrance animale

Les **animaux** sont **déplacés** dans l'UE ou au-delà à des fins de **reproduction**, d'**engraissement** ou d'**abattage**. Agriculteurs et producteurs de viande cherchent à exploiter les différences de coûts entre les régions européennes pour **gagner en rentabilité**.

Un tiers des voyages d'animaux vivants dans l'UE durent ainsi entre huit et 24 heures. Pour les chevaux, les bovins, les ovins et les caprins, il s'agit de plus de 40% des voyages. Le **niveau de bien-être animal pendant le transport** n'est **pris en compte ni dans le coût du transport, ni dans le prix de la viande**, selon la Cour. Or, les normes en matière de bien-être animal ne sont pas toujours respectées. Faim, soif, chaleur et manque d'espace engendrent de la souffrance pour les animaux transportés. Or, les sanctions ne sont que peu dissuasives.

Pour remédier à cette situation, la Cour préconise notamment d'attribuer une valeur monétaire à la souffrance animale pendant le transport et de l'intégrer dans le coût du transport et le prix de la viande. Une mesure qui pourrait encourager les sociétés de transports à prévenir les manquements en matière de bien-être animal et permettrait de *"réduire au minimum l'attrait économique de pratiques non conformes"*.

Le rôle des consommateurs

La CCE mise, entre autres, sur les **consommateurs** pour aiguiller les décideurs politiques et les parties prenantes. La Cour propose des pistes à explorer lors de la révision à venir pour :

- **mieux informer les consommateurs afin de les aider à effectuer des choix éclairés** ;
- **accroître la transparence et l'harmonisation**, par exemple au moyen d'un système d'étiquetage du bien-être animal établi au niveau européen ;
- **taxer les mauvaises pratiques peu éthiques** pour améliorer la présence de viandes plus vertueuses sur les étals.